Claude Bargedé

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1711

Né à Ste Florentin (Yonne), le 1692

Mort à Saumur N.D. des Ardilliers, le 13 juillet 1760.

Notes biographiques et bibliographiques

L. Bonnardet

Prêtre de l'Oratoire

Le Père Claude Bargedé

Michaud cite 2 personnages de ce nom.

Nicolas Bargedé, né dans le XVI s. à Vézelay, en Nivernais, avocat, puis président au présidial d'Auxerre, auteur de poésies qui annoncent une imagination triste et mélancolique.

Elie Bargedé, son fils, avocat au bailliage d'Auxerre et bailli de Vézelay, auteur du poème en 6 livres : La France triomphante et de autres poésies non imprimées.

Listes des Assemblées

1720 N.D. des Ardilliers Aut.
1723 Troyes collège
1726 " "
1729 " "
1732 " " supérieur
1733 " " "
1736 " " "
1739 Paris Institution
1742 Troyes St. Esprit sup.
1746 Troyes collège
1749 " "
1752 Vendôme
1755 "
1758 N.D. des Ardilliers (comme au début en 1720)

Nécrologe = Mort le 13 juillet 1760 à Saumur, dans la maison de N.D. des Ardilliers.

Voir

Nouvelles Ecclésiastiques le P. Bargedé, supérieur de l'Oratoire de Troyes, rend en 1743 témoignage à la vérité devant l'Evêque (Nouvelles Ecl. de 1743 p. 56)

Ecrit une lettre sur la mort du P. de Percey (année 1744, p. 56)

M.M. 607, 4e catalogue, N 84

Claude Bargedé, de Ste Florentin, Diocèse de Sens, entré à Paris en 1711 prêtre le 11 juin 1718, mort en 1760.

M.M. 612, N 452 =

le Confrère Claude Bargedé, de Ste Florentin en Diocèse de Sens, clerc, 19 ans, fils de Nicolas Bargedé, marchand et Marguerite Billebaud, a fait ses humanités à Ste Florentin, un an de philosophie à Auxerre, un cours entier à Troyes, paie 250tt pour l'Institution. Entré le 12, vêtu le 22 Nov. 1711. Mort en 1760.

Ouvrages = Lettre sur la mort du P. de Percey. 1744.

MM 618 p 56 N 449 =

Le Confrère Claude Bargedé, Tonsuré

Né à St Florentin, Dioc. Sens, 19 ans Billebaud

fils de Nicolas Bargedé, marchand et de Marie Marguerite

humanités à St Florentin, 1 an de phil. à Auxerre et un cours entier à Troyes

entré à Paris le 2 , reçu le 20 Nov. 1711

pension = 250tt et capitation